

Maurin, le 2 avril 2026

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 27 MARS 2026**

Madame GUILHEM Evelyne, Présidente

Mesdames LAPEYRE Anne, RUAT Marie, Vice-Présidente

Messieurs COMPAN Patrick, DELPEYROUX Eric, Vice-présidents

Mesdames DUMONS Marie-Eve, GHEZZI Christelle, SEPANCIAC Véronique, THIEULES Marie-Line, Administratrices

Messieurs BALAZARD Pierre, BOUNIOL Franck, GARCIA Alfredo, GENIEYS Thomas, GRANIER Dominique, JEAN Xavier, MICHEL Didier, RAYMOND Bruno, Administrateurs

Le Président constate que 17 Administrateurs sont présents et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Ce Conseil d'Administration électif de la Caisse régionale du Languedoc se tient à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte et des conseils départementaux du 27 mars 2026, dans la salle du Conseil à Maurin.

I. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CAISSE REGIONALE (art. 24 & 29 des statuts)

Marie-Eve Dumons, doyenne d'âge remercie les administrateurs de leur présence. Elle excuse l'absence de Véronique Pagès et accueille M. Thomas Genieys, nouvel administrateur élu lors de l'Assemblée Générale ayant précédé la séance.

Marie-Eve Dumons sollicite l'autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse régionale pour assurer cette présidence jusqu'à l'élection du Président(e) en tant que doyenne d'âge non-candidate à la présidence du Conseil et en vertu de l'article 1.2 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Elle rappelle qu'à la suite de l'Assemblée Générale de la Caisse régionale au cours de laquelle il a été procédé au renouvellement de membres sortants ainsi qu'à l'élection d'un nouvel Administrateur, il convient aujourd'hui d'élire le Président du Conseil d'Administration en remplacement de Daniel Connart ayant atteint la limite d'âge.

Elle rappelle que selon l'article 24.9 des statuts, le Conseil d'Administration élit en son sein un Président. Le Président est maintenu dans la représentation départementale.

Toujours selon cet article 24.9 des statuts, en cas de pluralité de candidats au poste de Président du Conseil d'Administration et à défaut de disposer de la majorité absolue des suffrages au 1^{er}, et le cas échéant, au second scrutin, l'élection se fera à la majorité relative lors d'un 3^{ème} tour. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale précise en outre dans son article 1.2 qu'en cas de partage égal des voix au 3^{ème} tour, le candidat le plus âgé est élu.

En cas d'unicité de candidat au poste de Président du Conseil d'Administration et à défaut de disposer de la majorité absolue des suffrages au 1^{er} scrutin, il sera procédé directement à un nouveau tour de scrutin à la majorité relative.

De plus, ce même article 1.2 du Règlement Intérieur stipule en outre que le Conseil délibère valablement lorsque le nombre des administrateurs présents physiquement est égal au moins à la moitié de nombre de ses membres.

Marie-Eve Dumons constate alors que 17 Administrateurs sur 18 sont présents. Le quorum est donc réuni et le Conseil peut délibérer valablement.

Marie-Eve Dumons demande s'il y a des candidats au poste de Président(e) du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Evelyne Guilhem propose sa candidature et précise qu'elle souhaite que ce vote se déroule à bulletin secret.

Marie-Eve Dumons demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se portant candidat, elle soumet au Conseil d'Administration la demande d'Evelyne Guilhem.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition de vote à bulletin secret.

Franck Bouniol, en tant que benjamin de séance est désigné comme scrutateur afin de veiller au bon déroulement du vote et de son dépouillement.

Il est alors procédé aux opérations de vote consignées sur une feuille d'émargement et une feuille de dépouillement.

Après dépouillement, Marie-Eve Dumons constate que le Conseil d'Administration, par 16 voix sur 18 exprimées, élit Evelyne Guilhem comme Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Mme Marie-Eve Dumons déclare donc Evelyne Guilhem élue en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Après l'avoir félicitée, elle lui donne la parole pour conduire les points restants de l'ordre du jour.

Evelyne Guilhem prend la Présidence du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Elle remercie Marie-Eve Dumons d'avoir introduit ce Conseil et remercie également les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE DIRECTEUR GENERAL


RICHARD LABORIE